



**PRÉFET  
DE L'ISÈRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Grenoble, le 20 mai 2022

### **3<sup>e</sup> Plan de protection de l'atmosphère de Grenoble Alpes Dauphiné L'enquête publique débute le 20 juin**

**Le Plan de protection de l'atmosphère (PPA) est un outil réglementaire et opérationnel majeur pour améliorer la qualité de l'air que nous respirons, réduire les risques de la pollution sur notre santé et sur l'environnement.**

Une enquête publique, dans les formes prescrites par les textes réglementaires, sur le projet de troisième Plan de protection de l'atmosphère (PPA) de Grenoble Alpes Dauphiné, se déroulera du lundi 20 juin 2022 à 8h au vendredi 29 juillet 2022 à 12h inclus.

Les citoyens pourront contribuer par divers canaux à cette enquête :

- sur le registre d'enquête publique ouvert à cet effet dans les 30 lieux retenus (avec 40 dates) : à la DREAL Unité départementale Isère et dans 29 mairies (détails des lieux et horaires : [www.spppy.org/enquete-publique-du-ppa-grenoble-alpes-dauphine-a103.html](http://www.spppy.org/enquete-publique-du-ppa-grenoble-alpes-dauphine-a103.html))
- par correspondance adressée au siège de l'enquête (DREAL UD Isère)
- sur le registre dématérialisé : [www.registre-numerique.fr/ppa-grenoble-alpes-dauphine](http://www.registre-numerique.fr/ppa-grenoble-alpes-dauphine)
- par courrier électronique : [ppa-grenoble-alpes-dauphine@mail.registre-numerique.fr](mailto:ppa-grenoble-alpes-dauphine@mail.registre-numerique.fr)

#### **297 communes concernées**

Piloté par les services de l'État, en étroite collaboration avec les acteurs locaux (collectivités, associations, acteurs économiques...), le PPA prévoit des mesures réglementaires et volontaires visant à diminuer les émissions de polluants atmosphériques. Plusieurs secteurs sont concernés : les mobilités, le secteur résidentiel, l'industrie et l'agriculture.

L'agglomération grenobloise est dotée d'un PPA depuis 2006, révisé une première fois en 2014. À la suite d'une évaluation en 2019, l'État et ses partenaires ont décidé de mettre à nouveau ce plan en révision. Le 3<sup>e</sup> PPA, sur la période 2022-2027, se veut plus ambitieux et plus collaboratif, pour continuer à agir et amplifier les mesures.

Le PPA 3 intègre au total 32 actions, regroupées en six grandes thématiques (Industrie & BTP, Résidentiel-Tertiaire, Agriculture, Mobilité-Urbanisme, Transversal et Communication) et regroupe à la fois des actions qui feront l'objet d'actes réglementaires spécifiques, des mesures à déployer de façon volontaire par les parties prenantes ou encore des actions de communication et de sensibilisation.

Il concerne 297 communes regroupées dans 8 Établissements publics de coopération intercommunale : Grenoble-Alpes Métropole, le Grésivaudan, le Pays voironnais, Bièvre Est, Bièvre Isère, Saint-Marcellin Vercors Isère, Trièves et Vals du Dauphiné.

La participation la plus importante possible des citoyens à l'élaboration de ce document est utile pour que ce PPA ambitieux soit le plus efficace possible et favorise un changement de comportement nécessaire.

**Contact presse**  
**Bureau de la Communication Interministérielle**

[pref-communication@isere.gouv.fr](mailto:pref-communication@isere.gouv.fr)

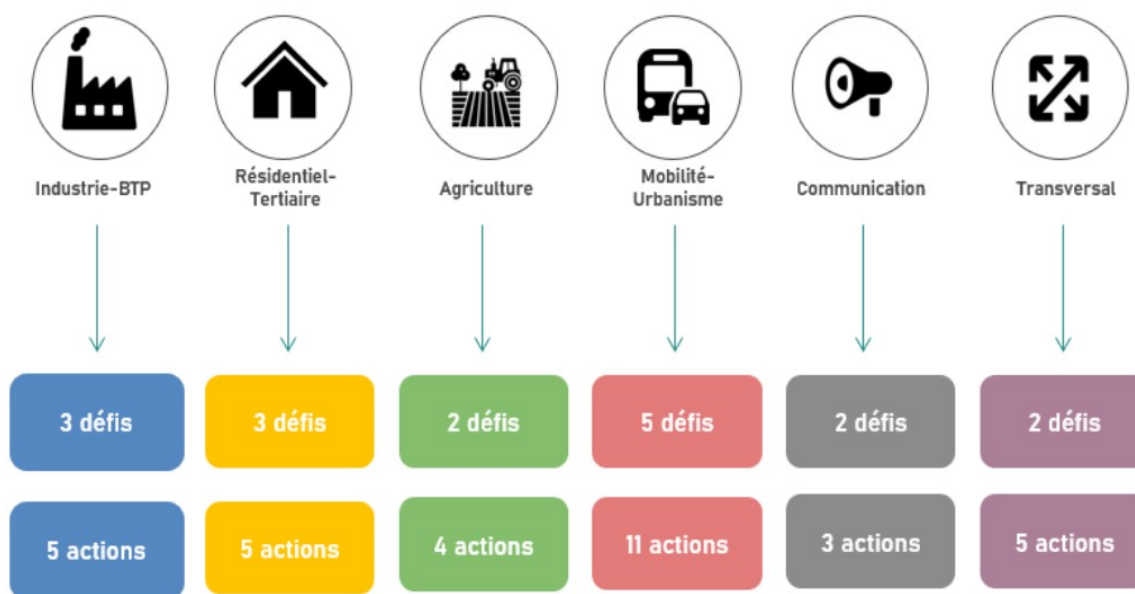
 @Prefet38  prefet38  Prefet38

12, place de Verdun  
38000 Grenoble

## ANNEXE

### Le plan d'actions

Le plan d'actions, constitué de 17 défis découpés en 32 actions, a été établi dans le cadre d'une démarche concertée avec l'ensemble des parties prenantes concernées sur le territoire (collectivités, acteurs économiques, services de l'État, associations...). Ces défis traitent chacun des leviers spécifiques et visent la réduction des émissions de polluants atmosphériques et la diminution de l'exposition des populations. Certaines actions spécifiques visent en outre une meilleure sensibilisation et information des partenaires et du grand public aux enjeux liés à la pollution de l'air.



Lors de la modélisation de l'impact des actions du PPA sur les émissions de polluants, il est ressorti que la grande majorité des gains provenait d'une minorité d'actions. Afin d'assurer une plus grande efficacité du plan, il a été décidé de mettre en avant les défis comprenant ces actions pour inciter l'ensemble des acteurs du PPA à centrer tous leurs efforts en priorité sur ces actions. Ainsi, en cas de difficulté politique ou de financement par exemple, ces actions devraient être réalisées et assurer donc la majorité des gains prévus sur la réduction des émissions en polluants.

#### Les actions phare

##### Industrie

- Réduire les émissions de particules et NOx\* des installations de combustion

Les Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) sont largement contributrices des émissions industrielles de polluants atmosphériques. Parmi elles, les installations de combustion sont soumises à une réglementation qui impose des valeurs limites d'émission en fonction de leur puissance. Le défi vise donc à abaisser ces valeurs, en agissant sur les installations nouvelles et existantes à travers de leviers adaptés.

##### Résidentiel tertiaire

- Réduire l'impact du chauffage au bois sur la qualité de l'air

Les émissions varient fortement en fonction du type d'équipement utilisé, de la ressource utilisée et des conditions d'utilisation. Notamment, les foyers ouverts et les appareils anciens contribuent fortement aux émissions atmosphériques du secteur domestique, avec un rendement énergétique très faible (10% pour les foyers ouverts). Par ailleurs

l'utilisation d'un bois sec et de qualité comme combustible permet de diviser par 10 les émissions de particules fines des appareils de chauffage. Ce défi vise donc à limiter les émissions en jouant sur l'ensemble de ces leviers et notamment en favorisant le renouvellement du parc de chauffage. Les actions retenues sont la poursuite et l'extension de la prime air bois sur le reste du périmètre du PPA3, l'interdiction de l'usage et de l'installation de foyers ouverts et des appareils de chauffage non performants et le recours à une filière professionnelle bois bûche de qualité.

- Limiter les utilisations de solvants et autres produits d'entretien émetteurs de COV\*

Ce défi fait le lien entre les enjeux de pollution atmosphérique portés par le PPA et ceux de qualité de l'air intérieur. Les émissions visées concernent pour la plupart des utilisations de produits chimiques à l'intérieur des locaux. Ces émissions ont non seulement un effet sur la santé des occupants, mais en se diffusant vers l'extérieur, ces COV peuvent ensuite jouer un rôle de précurseurs d'ozone et contribuer ainsi à la dégradation de l'air extérieur. Ce défi se décline en une unique action avec cependant plusieurs facettes, liées au fait que les cibles sont multiples (particuliers, entreprises, administrations, etc.) Il s'agira avant tout de communiquer pour rechercher des évolutions de pratiques en la matière en encourageant notamment le recours à des produits faiblement émetteurs de COV.

### Mobilités et urbanisme

- Poursuivre et amplifier les mesures visant à diminuer la circulation routière

Le territoire grenoblois fait l'objet de nombreuses initiatives en faveur des déplacements « doux », Grenoble étant l'une des villes françaises où le vélo est le plus utilisé. Pour accompagner ce changement de mode de déplacement, le défi vise à développer les infrastructures de déplacement actif et faciliter le recours aux transports partagés et à l'intermodalité (promouvoir et développer les modes de déplacement, développer les offres et l'attractivité des transports partagés, favoriser le report modal et accompagner le changement de comportement).

- Réduire la pollution liée au trafic dans les zones densément peuplées grâce au dispositif de Zones à Faibles Émissions (ZFE)

Dans les zones densément peuplées du bassin grenoblois, l'utilisation de la voiture a été réduite, représentant un déplacement sur trois des habitants de la Métropole. Ce changement de mode de transport s'accompagne également d'un renouvellement du parc automobile, ce qui a en partie divisé par 2 les émissions de NOx et de PM\*. Il n'en reste pas moins que près de 2800 habitants de la Métropole sont encore exposés à des dépassements de la valeur limite annuelle (80% de la population exposée à ces dépassements sur la zone d'étude) avec pour conséquence des effets nocifs importants pour la santé.

Des efforts restent donc à fournir en matière de transport, y compris pour le secteur du transport de marchandises qui émet plus de 18% des émissions de PM alors qu'il ne représente que 25% des kilomètres parcourus dans la Métropole (source Grenoble-Alpes Métropole).

Le défi vise donc, d'une part, à revoir les déplacements des véhicules utilitaires légers et poids lourds dans la Métropole en optimisant la logistique urbaine et, d'autre part, à étudier et mettre en place une ZFE pour les voitures particulières.

### Agriculture

- Réduire les émissions du secteur agricole

Ce défi vise à favoriser la baisse des émissions du secteur agricole sur le territoire du PPA, à travers des actions de sensibilisation et d'accompagnement pour encourager à la mise en place de pratiques moins émettrices. D'après le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, les émissions issues des pratiques d'épandage représentent 59% des émissions de NH3 ; les 41% restants sont liées à d'autres pratiques liées à l'élevage

(bâtiment et stockage des déjections). Pour cela, les actions prévues sont de soutenir les exploitants adoptant des pratiques plus vertueuses et encourager les techniques et matériaux moins émissifs.

*\* Les 5 principaux polluants*

- Les particules fines PM10 et PM2.5 (de diamètre inférieur à 10 microns) : émises par le chauffage, le trafic routier et l'industrie.
- Le dioxyde d'azote NO2 : émis majoritairement par le trafic routier
- Le dioxyde de soufre (SO2) : émis par le chauffage, le trafic routier et l'industrie
- L'ozone (O3) : polluant dit "secondaire", qui se forme sous l'effet du soleil par réaction entre polluants notamment les oxydes d'azote (NOx) et les "composés organiques volatils" (COV) issus des vapeurs d'hydrocarbures et de solvants divers.

## **Contact presse**

### **Bureau de la Communication Interministérielle**

[pref-communication@isere.gouv.fr](mailto:pref-communication@isere.gouv.fr)

 @Prefet38  prefet38  Prefet38

12, place de Verdun  
38000 Grenoble